



## Changement de statue vpf a salarie

Par **Cristal2013**, le **08/12/2012** à **13:12**

Je suis chinoise, et j'ai 30 ans, et je suis arrivée en France depuis le mois de septembre 2007. J'ai réussi mon 2ème Master en 2010 avec un diplôme BAC+5. rnDepuis 2007, j'ai des titres de séjour étudiants.rnAprès J'ai commencé à travailler le mois de septembre 2010 avec un contrat en CDD jusqu'en août 2011 puis j'ai commencé un nouveau travail en CDI. rnJ'ai changé mon titre de séjour de statue de Vie privée et familiale au mois d'avril 2011 suite à mon PACS avec un français. rnMaintenant j'ai ma 2ème carte de séjour de statue de Vie privée et familiale qui va expirer au 21 avril 2013. rnJe voudrais savoir si je peux changer mon statut actuel en un titre de séjour type salarie avec mon contrat de travail en CDI avec une ancienneté de 16 mois avant la date de renouvellement ?rnET aussi, Est-ce que mon situation fait partie de la circulaire du 28 Novembre 2012 ?rnMerci de me communiquer la démarche à faire pour le changement de mon statut actuel au statut de Salarié.

Par **maddy6**, le **08/12/2012** à **19:49**

slt cristal 2013,rnrnrnLe nouveau circulaire est pour les gens qui sont sans papier comme toi tu as un titre vpf essaie de voir à la préfecture directement si tu peux pas changer au titre salairée